

**COMITE SYNDICAL DU
S.I.V.U. BORDEAUX - MERIGNAC
POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Séance du 11 décembre 2015

ORDRE DU JOUR

- ↳ Désignation du secrétaire de séance
- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2015

• **Délibération**

BUDGET

- Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables D/2015-022
- Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales D/2015-023
- Autorisation de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget 2016 D/2015-024

RESSOURCES HUMAINES

- Achat de chèques cadeaux dans le cadre du Noël des enfants D/2015-025

AFFAIRES JURIDIQUES

- Convention SIVU/Métropole pour la fourniture de repas aux agents transférés D/2015-026

DIRECTION GENERALE

1. **Communication : Projet stratégique (document de travail remis en séance)**
2. **Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente**
3. **Questions diverses**

Présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU et LIRE et Messieurs BRASSEUR, LAMAISON et du PARC

Présente à titre de suppléante :

Madame BOUILHET

Etaient excusés :

Mesdames DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, WALRYCK, et RAUX et Monsieur PRADELS

La séance est ouverte à 9 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame CUNY :

Le quorum est atteint nous pouvons donc commencer.

Madame CUNY :

Nous tenons à remercier le SIVU pour la prestation servie lors des élections qui a été largement appréciée.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite faire un point sur l'actualité de notre établissement. Nous avons édité la première version du tableau de bord d'activités lors de la précédente séance et avons, depuis, acté les demandes d'évolutions qui seront progressivement satisfaites. Nos deux séances n'étant espacées que de 3 semaines, il n'y a pas de modification majeure :

- **Exploitation** : nous confirmons bien l'augmentation des effectifs. Nous ferons probablement plus de 60 000 repas supplémentaires d'ici la fin de l'année. Il est à noter la baisse, satisfaisante, des repas complémentaires livrés sur site, notamment à Mérignac.
- **Qualité** : quelques difficultés rencontrées au niveau des villes, notamment le Pôle Senior de Bordeaux, sur la transmission des enquêtes de satisfaction. Lors des commissions des menus, néanmoins, les régulations entre techniciens sont faites. Il faut, cependant que les services villes, se mobilisent. Les appréciations convives sont largement positives même s'il y a toujours des points d'effort. Les réclamations clients concernaient par exemple quelques insuffisances ponctuelles de livraisons qui ont été corrigées par le SIVU.
- **Finances** : le budget est maîtrisé. Les écarts de coûts alimentaires (prévu/réalisé) se sont stabilisés grâce à un important travail réalisé tant en interne qu'avec les villes sur la maîtrise des effectifs prévisionnels des convives. Ces écarts qui pouvaient, par le passé, dépasser les 5 % sont actuellement et depuis la rentrée scolaire inférieurs à 1,5 %.
- **Ressources Humaines** : la masse salariale sera, cette année encore, maîtrisée mais sans aucune marge de manœuvre. Les services, notamment l'exploitation travaillent actuellement à la redéfinition de la main d'œuvre nécessaire, Equivalent Temps Pleins (ETP). Jusqu'à présent seul la période concernée était prise en compte (pleine, moyenne ou petite production). Le début des travaux a mis en évidence que l'information de période devait être mise en corrélation avec la complexité des menus qui influe aussi bien sur le besoin humain que sur l'occupation du matériel. L'idée est aussi d'anticiper nos évolutions futures. Cette étude devrait être menée à son terme pour la fin du 2^{ème} semestre 2016.

Monsieur BRASSEUR :

Pourquoi, pour ce qui concerne le nombre de repas vendus à Bordeaux, l'objectif est inférieur au cumul ?

Monsieur SIMON :

Il s'agit d'une erreur de chiffre de notre part, cela sera rectifié pour le prochain comité.

Monsieur BRASSEUR :

Au niveau de la masse budgétaire, je note une différence importante entre le réel et l'objectif au niveau des investissements.

Monsieur SIMON :

Oui, cela s'explique notamment par le fait que les opérations d'ordre sont effectuées en fin d'exercice. De plus, certains investissements ne sont pas réglés en totalité, par exemple, la machine à eau ozonée pour laquelle nous sommes encore en période de régulation.

Madame CUNY :

En ce qui concerne cette machine, nous commençons à arriver en « vitesse de croisière ». Une dernière série de travaux vient d'être réalisée sur ce nouveau matériel « pilote », une réunion de régulation vient d'avoir lieu et le paiement du solde de cette machine est envisagé. Lors des dernières réunions avec les représentants du personnel (Comité Technique, CHSCT), nous avons acté ces évolutions qui s'effectuent dans un climat apaisé. Les résultats de la désinfection des poches sous vide sont néanmoins à conforter.

Par ailleurs, après la Métropole et la Région, c'est le Conseil Départemental de Gironde qui vient d'organiser, il y a quelques jours, des tables rondes sur les approvisionnements régionaux et la qualité. Une nouvelle fois, avec l'aide de l'association ARBIO, nous avons témoigné des engagements du SIVU et des partenariats noués avec des groupements de producteurs régionaux (ex : Veau Bio avec la SICA le Pré Vert).

Un dernier point sur nos approvisionnements, pour vous informer que le SIVU est en possession des attestations prouvant que la récente résurgence de la grippe aviaire en Dordogne et dans les Landes ne touche pas les élevages avec lesquels nous travaillons.

Monsieur SIMON :

Les approvisionnements régionaux sont un sujet d'actualité, comme l'indique la Présidente, et nous avons participé à une table ronde afin de témoigner de notre expérience en la matière. Il s'agit d'un travail d'anticipation sur lequel il est indispensable de collaborer avec l'interprofession. Par exemple, les durées des marchés doivent être adaptées et non pas, systématiquement, annuelles : si nous prenons l'exemple de la viande de veau, pour laquelle 18 mois d'élevage sont nécessaires, un marché annuel ne permettrait pas aux fournisseurs de répondre à un appel d'offres. Un travail sera engagé sur l'approvisionnement des légumes. Si nous voulons avoir des marges de progression, nous devons massifier les approvisionnements.

Monsieur LAMAISON :

C'est sans doute un bon moyen de relancer le maraichage dans la région.

Monsieur SIMON :

Actuellement, des projets sont en cours tels que Darwin et sa ferme urbaine et font l'objet de discussions.

Madame MARCHAND :

Nous avons des grandes surfaces cultivées sur notre région ; elles sont très visibles tout au long de la route d'Arcachon.

Monsieur IAPICHINO :

Tout à fait, mais ces cultures sont vendues, par contrat, à la société Bonduelle.

Madame CUNY :

Plusieurs points d'information supplémentaires :

- L'étude sur le gaspillage se termine dans les jours prochains. La présentation des conclusions sera faite lors d'un prochain Conseil Syndical au 1er trimestre 2016.
- D'autre part, nos nouveaux camions sont en cours de livraison à la très grande satisfaction de nos chauffeurs-livreurs. Par contre, l'accessibilité de certains sites, notamment sur la Ville de Bordeaux, reste très problématique. Nous avons un travail à engager avec les services techniques et les maires adjoints de quartiers à cet effet.

Monsieur SIMON :

Nous étudions l'amélioration de l'accès de certains sites, dès que l'opportunité se présente. Une régulation avec la Direction des Services Techniques de la Ville doit se mettre en place de façon à ce que dès que des travaux sont envisagés dans une école, le SIVU soit consulté. Parfois, les chauffeurs sont obligés de bloquer la circulation pendant la livraison, ce qui engendre d'importantes tensions.

Monsieur BRASSEUR :

A combien estimez-vous le temps durant lequel la rue peut être bloquée par un camion ?

Monsieur SIMON :

Cela peut aller jusqu'à parfois 5 minutes, ce qui, nous en sommes bien conscients peut être beaucoup pour les automobilistes. Nous travaillons sur ce problème d'horaire et sur la capacité de stockage pas toujours suffisante sur les satellites.

Madame MARCHAND :

Comment procédez-vous lorsque les satellites sont dans des rues piétonnes ?

Madame CUNY :

Les chauffeurs sont équipés de boîtiers permettant de manœuvrer les bornes escamotables.

Enfin en dernier point, Monsieur Brasseur nous avait interpellés sur les risques encourus par un établissement classé sensible comme l'est le SIVU, durant la phase d'état d'urgence dans laquelle nous nous trouvons.

Les services de l'Etat, contactés, ont confirmé que le risque chimique n'est à ce jour pas inventorié comme risque majeur et que le SIVU étant, en effet, répertorié site sensible, si des mesures particulières devaient être prises, la Direction en serait immédiatement informée. Ce n'est pas le cas.

Les services de l'Etat attirent plutôt l'attention des établissements comme le nôtre sur le risque d'intrusion, lequel est, au moins partiellement, déjà géré. Je vous rappelle que les accès font l'objet d'un contrôle par le biais de l'automatisation de l'ensemble des accès au site et que ces accès font de plus l'objet d'un système de télésurveillance. Nous étudions actuellement la possibilité d'installer un système de contrôle des accès à chacune des portes du bâtiment.

Nous allons, maintenant, passer à l'ordre du jour.

Lors du dernier comité, Monsieur du Parc était le secrétaire de séance, je vous propose d'élire un conseiller de la Ville de Mérignac.

Monsieur LAMAISON est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur BRASSEUR :

Pourquoi le procès-verbal de séance n'est-il pas signé du secrétaire ?

Monsieur SIMON :

Il s'agit de résurgence d'ancien code où le secrétaire était, en réalité, chargé de la rédaction du procès-verbal. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose qu'un secrétaire soit nommé par ses pairs à chaque séance mais autorise la rédaction du procès-verbal par le personnel administratif. La seule validation valable du procès-verbal en est son adoption lors de la séance suivante par l'ensemble des membres du comité.

Nous avons, cependant, pris acte de la demande que vous avez formulée lors du précédent conseil et adressons maintenant dès qu'il est rédigé, par mail, le procès-verbal à Madame la Présidente et au secrétaire de séance.

Il s'agissait pour celui-ci, de Monsieur du Parc qui n'a formulé aucune remarque quant à sa rédaction.

Madame CUNY :

Avez-vous des questions ou observations sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La journée du 20 novembre organisée autour du festival Bordeaux SO GOOD a été manifestement une grande réussite. Nous sommes allés sur plusieurs sites ; le chef Stéphane CARRADE s'est montré très disponible auprès des enfants. Nous tenons particulièrement à remercier les équipes du SIVU pour la qualité du travail effectué lors de cette prestation.

Madame MARCHAND :

L'événement a été très apprécié, il s'agit d'une belle réussite. Les enfants, surtout les plus petits, ont adhéré plus facilement au velouté de butternut, qu'à l'œuf poché proposé lors de la précédente opération conduite avec le chef Christophe GIRARDOT. Le chef Stéphane CARRADE a été très sympathique et très disponible.

Madame CUNY :

Je vous propose de passer maintenant aux délibérations.

DELIBERATION

BUDGET

Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables D/2015-022

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Il n'y a pas actuellement au SIVU de passif très lourd, comme cela peut, malheureusement, être le cas dans d'autres collectivités ou établissements publics. Je vous rappelle que les créances sont proposées en non-valeur à partir du moment où le Comptable Public a épuisé toutes les démarches possibles de recouvrement qui lui incombent. Le fait que la recette ne puisse plus être recouvrée se traduit par le fait qu'on la budgétise en dépense sur un compte particulier. Si cela décharge la responsabilité du Comptable Public, cela ne se traduit pas forcément par l'annulation de la dette qui peut redevenir recouvrable si le créancier « revient à meilleure fortune ».

Madame JAMET :

D'où viennent ces créances ?

Madame CUNY :

Dans le cas présent, la plus significative, bien qu'inférieure à 1000 euros, concerne une dette du Centre Social du Grand Parc. L'ancienne association a été dissoute et la nouvelle n'a pas repris le passif de la précédente. Il est clair également que le SIVU ne peut en aucun cas être considéré comme créancier privilégié lors d'une liquidation. Les créanciers privilégiés sont les salariés, puis l'URSSAF, puis les impôts... Les fournisseurs ne se situent que loin derrière. Il s'agit cependant des créances non recouvrées depuis l'ouverture du SIVU, donc plus de 11 ans. La plupart ne sont en plus que des régularisations d'écriture de quelques centimes, dues en général à de simples erreurs.

Je tenais à vous informer à cette occasion du très probable transfert de nos comptes du Comptable Public de Bordeaux vers celui de Mérignac au début de l'année 2016, dans le cadre de la réforme de l'Etat et la réorganisation des services financiers. Cela va probablement générer un surcroît temporaire de travail et accroître la complexité des échanges sur un plan pratique (trésorerie, acculturation pour un établissement public agro-alimentaire fonctionnement en Hors Taxes, etc...)

Avez-vous des questions ou observations ? Non ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission
des actes des collectivités locales
D/2015-023**

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Il s'agit d'une délibération technique rentrant dans le cadre d'une évolution des relations entre les collectivités et l'Etat. Si, dans l'intention, cette évolution vise à améliorer et simplifier les flux d'information entre nos entités, il y a malheureusement fort à craindre que les modalités pratiques soient d'une complexité nouvelle. En effet, lors d'une récente réunion en Préfecture à laquelle nous étions conviés avec nos collègues des autres collectivités auxquels se dispositif s'applique également, les questions concrètes de mise en œuvre ont fait l'objet au mieux de réponses sibyllines voire d'absence de réponse montrant que nous risquons, jusqu'en 2017, de tâtonner un peu.....

Madame JAMET :

Comment conservez-vous vos archives actuellement ?

Monsieur SIMON

Nous n'avons actuellement pas de système d'archivage électronique et conservons les documents en version papier. Certains documents sont également soumis à une conservation papier tel que les délibérations, le registre des délibérations.

Madame JAMET :

Il faudrait peut-être vous rapprocher des services d'archivage des Villes et du Département afin qu'ils vous accompagnent dans une réflexion amont de ce qui pourrait être mis en place dans les années à venir. Cela pourrait être mutualisé.

Monsieur SIMON :

Cette réflexion fait partie du schéma directeur informatique que nous allons engager. Nous sommes, cependant, un établissement important en termes de budget mais modeste en termes de services Ressources.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider
et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget 2016
D/2015-024**

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Encore une fois, il s'agit d'une délibération technique, classique, permettant l'engagement, en tout début d'année, des dépenses et recettes courantes voire quelques investissements, dont le matériel de base, dans l'attente du vote du budget qui est programmé le 13 Janvier prochain.
Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Achat de chèques cadeaux dans le cadre du Noël des enfants D/2015-025

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Depuis sa création, le SIVU met en œuvre divers dispositifs favorisant l'accompagnement social des salariés (adhésion au CNAS ; protection santé...), dont l'attribution de chèques cadeaux destinés aux enfants. Le montant n'a jamais été revalorisé depuis la mise en place de ce dispositif en 2004. Il est de 30 euros par enfant.

Par ailleurs, le récent contrôle Urssaf, que j'ai déjà évoqué et qui se traduit par un redressement très modique (inférieur à 2 000 euros sur plus de 9 Millions de masse salariale contrôlée) a néanmoins indiqué que ces chèques cadeaux devaient faire l'objet d'une déclaration au titre des avantages en nature. Il s'agit d'une simple remarque, vu la modicité de la somme à recouvrer, mais qui a un caractère comminatoire. Cela va donc être mis en œuvre dès 2015 et se traduit par une perte d'environ 2 euros par enfants au titre des cotisations sociales. Pour ne pas pénaliser les agents et tenir compte du fait que ces montants n'ont jamais été revalorisés, il est proposé de valoriser le montant unitaire à 40 euros.

Les représentants du personnel, qui ont été informés de cette proposition lors de la dernière réunion du Comité Technique s'y sont montrés très sensibles et vous en remercient par avance.

Monsieur BRASSEUR :

Réévaluez-vous le montant tous les ans ?

Madame CUNY

Non ; cependant je veillerai à ce que la fréquence de la revalorisation soit inférieure à onze ans comme cela a été le cas cette fois-ci.

Madame JAMET :

Pourquoi limitez-vous ce droit aux enfants âgés de quatorze ans ; pourquoi ne pas l'ouvrir aux enfants ayant jusqu'à dix-huit ans ? Est-ce une question budgétaire ?

Madame VEZIN :

Le principe a été validé par l'ensemble des partenaires à l'ouverture du SIVU et n'a jamais fait l'objet d'observation depuis.

Madame MARCHAND :

Pourquoi les enfants des agents ne peuvent-ils pas être associés à l'arbre de Noël de l'une ou l'autre des Villes ? A Mérignac, l'association du Secours Populaire est invitée chaque année. Cela pourrait être envisagé sous forme d'une alternance entre les deux Villes.

Monsieur IAPICHINO :

Cette demande avait été faite à l'origine, mais pour des raisons techniques semble-t-il, la réponse n'avait pas été favorable.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ou observations ? Non ?
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES JURIDIQUES

Convention SIVU/Métropole pour la fourniture de repas aux agents transférés D/2015-026

(Lecture est faite du document)

Madame CUNY :

Nous avons évoqué le sujet lors de notre dernière séance. Pour faire simple :

- Mérignac continue de nous commander les repas de l'ensemble du personnel. Il n'y a qu'un seul site concerné : le self de l'Hôtel de Ville. L'état précis des effectifs transférés et surtout l'impact sur les horaires et le fonctionnement quotidien étant toujours en cours de définition, il a été décidé que la convention serait signée directement entre la Ville de Mérignac et la Métropole. Cela pourra évoluer.
- La Ville de Bordeaux a plusieurs sites concernés par le transfert : les sites où déjeunent les agents en charge de la Propreté et des Espaces Verts. Il vous est donc proposé de m'autoriser à signer une convention avec la Métropole pour ce qui concerne les sites affectés à des compétences transférées. Cela permettra de gérer la transition. Cela évoluera certainement, dans les sites où étaient accueillis ensemble des agents de différents services, transférés et non transférés, avec des usagers (des clubs séniors accueillant temporairement des agents du portage ou des espaces verts, par exemple...).

Avez-vous des questions ou observations ? Non ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION GENERALE

Communication : Projet stratégique

Madame CUNY :

Le document remis en séance, comme son nom l'indique, est un document de travail. Il n'a pas à ce stade à faire l'objet d'une approbation mais d'échanges et nous aurons l'occasion d'y revenir régulièrement, par exemple très prochainement lors du vote du budget primitif.

Cette plateforme de propositions, synthétique, dénommée « Plan Stratégique », est une des missions que nous avons confiée, avec la Vice-Présidente Régine Marchand, au nouveau Directeur Général, lors de son recrutement. Il nous a présenté ce document, avant qu'il ne soit diffusé en séance.

Cette plateforme a donné lieu à différents travaux en amont. Le départ en a été le premier Séminaire des Cadres du SIVU que j'ai introduit en Mai dernier. Les référents techniques des villes y participaient également.

Cette plateforme a été travaillée par le Comité de Direction et a aussi été partagée, dans un souci de transparence et d'efficacité, avec les représentants du personnel et le groupe des cadres qui ont manifesté leur adhésion de principe, sachant qu'il y a beaucoup de travaux à engager.

Il s'agit d'ailleurs là, du premier intérêt de la démarche : proposer un cadre formalisé à tous les travaux que nous devons initier et qui prolongent une démarche déjà menée de longue haleine. Depuis sa création, en effet, le SIVU a fait preuve d'une capacité d'adaptation et d'une évolution tout à fait remarquables. Cela ne s'est pas réalisé sans heurt ou difficulté, mais le fait est là : d'une cuisine d'assemblage imaginée pour 16 à 18 000 convives, nous sommes passés en une décennie à une cuisine de production (avec au passage, le développement de la cuisson sous vide) de plus de 22 000 repas, soit une progression environ d'1/3 de convives. Or, pas une seule fois, notre outil, le plus gros de la Région je me permets de le rappeler, n'a été mis en échec ou n'a vu ses agréments mis en cause. On le doit à la gouvernance et aux équipes. Il faut s'en féliciter.

En revanche, nous n'avions anticipé ni le succès de la restauration collective (escompté néanmoins) ni surtout, la croissance démographique de nos villes ; croissance qui s'inscrit plus globalement dans celle de la Métropole et son projet urbain. L'enjeu des 10 prochaines années est bien celui-là : optimiser et adapter un outil qui répondra aux besoins futurs soit 30 à 35 000 repas quotidiens. Et nous en avons les moyens.

Un outil de production comme le nôtre doit être conçu (ou s'amortit) sur une trentaine d'années, au moins. Mais il doit, en permanence, se projeter et s'adapter. En engageant cette plateforme de réflexions, nous préparons en confiance l'avenir, car nous avons déjà fait la preuve de notre capacité à évoluer. En revanche, il faut démarrer sans tarder car, on le sait, les temps des réflexions et des procédures administratives sont souvent très longs. Nous devons donc, sur ce mandat, à la fois configurer une organisation qui nous permettra de travailler efficacement pour, dans un second temps et sur le site même où nous avons la place nécessaire, préparer les extensions. C'est l'ambition de la démarche que Christophe Simon va maintenant nous présenter. Présentation est faite du document - diapositives

Monsieur BRASSEUR :

A combien estimez le potentiel maximum de fabrication du SIVU

Monsieur IAPICHINO :

Actuellement, le point bloquant est la capacité de stockage. Les process de fabrication pourraient s'adapter à un accroissement, le manque de place est lui très contraignant.

Monsieur SIMON :

Nous envisageons une potentialité d'accroissement dans l'état actuel des choses, avec de nécessaires adaptations d'environ 25 à 27 000 repas/jour.

Afin d'atteindre 35 000 repas/jour qui est l'objectif fixé pour permettre à notre outil d'atteindre ses 30 ans de durée d'amortissement, il faudra agrandir les locaux. Il n'est probablement pas raisonnable de dépasser le seuil de 35 000 repas/jour. La massification ne permettrait plus de répondre correctement aux attentes des clients.

Il faudra donc également travailler sur certaines spécificités de la restauration collective telle que les seniors par exemple. En effet, il s'agit d'une prestation particulière dont le prix de revient est plus élevé et le process plus complexe. Il s'agit là d'un vrai débat politique qui permettra peut-être de déboucher sur une pluralité de solutions à mettre en œuvre.

Madame MARCHAND :

Les seniors ont le choix : ils peuvent faire appel au privé. Pour ce qui concerne la ville de Mérignac, seul un senior sur cinq fait appel au portage à domicile.

Monsieur BRASSEUR :

Les différentes Villes qui sont entrées dans la métropole, pourront elles adhérer au SIVU ?

Madame CUNY :

Nous avons déjà travaillé avec d'autres villes ponctuellement, uniquement sur de courtes périodes.

Monsieur SIMON :

Cela n'est pas à l'ordre du jour sur le plan institutionnel. La restauration collective ne fait pas partie des sujets traités par la métropolisation. Les deux Villes ont transféré leur compétence de restauration collective au SIVU lorsqu'elles ont entériné sa création. De plus, comme je l'expliquais précédemment, la massification à grande échelle n'est pas souhaitable. Or, les perspectives démographiques des deux villes membres laissent à penser que nous atteindrons le seuil maximal sans servir d'autres communes. Mais ce débat n'est pas fermé pour autant. On sait que la création de la Métropole va faire bouger les lignes de l'intercommunalité. Il est probable que le SIVU en sera un jour impacté mais il n'est pas proposé de s'y consacrer dans l'immédiat.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ? Non ?

Nous tenons à remercier Monsieur SIMON pour ce plan qui correspond tout à fait à la commande que nous lui avons donné lors de son recrutement.

Si vous n'avez pas d'autres observations, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 11 heures.